

**Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal
de l'ASSAGIE
le 3 avril 2014, à la salle du conseil à St-Livres**

1. Ouverture de la séance et bienvenue

Monsieur Laurent Guignard ouvre la séance à 18h55 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Appel

L'appel est fait par la secrétaire Mme Carrard. Sont absents et excusés : Mme Marie-Christine Saxer Studer (Aubonne), M. José-Manuel Fernandez (Etoy), Mme Myriam Gaillard Houriet (Bougy-Villars).

3. Communication du bureau

L'ordre du jour est lu par M. Guignard :

1. Ouverture de la séance et bienvenue
2. Appel
3. Communication du bureau
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2013
5. Assermentations éventuelles
6. Rapport de la commission de gestion, préavis 1/2014, comptes 2013
7. Rapport de la commission, préavis 2/2014, achat du mobilier scolaire pour le nouveau collège d'Etoy, Communaux II
8. Rapport de la commission, préavis 3/2014, règlement sur les transports scolaires
9. Rapport des directions des établissements scolaires
10. Rapport de la Présidente du comité de direction
11. Elections statutaires
 - a) Election du Président
 - b) Election de la Vice-présidente
 - c) Election des Scrutateurs
 - d) Election des Scrutateurs suppléants
 - e) Election de la Commission de gestion
 - f) Election des Suppléants à la Commission de gestion
12. Présentation des travailleurs sociaux de proximité (TSP) par M. Magnin
13. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2013

Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal du 3 octobre 2013. Il est accepté à l'unanimité et remerciements à la secrétaire.

5. Assermentations éventuelles

Monsieur Laurent Guignard procède à l'assermentation de 3 nouveaux membres. Il s'agit de : Messieurs Yvan Bichsel (St-Oyens), Jean-Yves Tharin (Montherod), Jean-Pierre Moret (Féchy).

Il donne lecture du texte d'assermentation, à l'appel de leur nom, chacun répond : « Je le promets ».

Monsieur Guignard les félicite de leur installation au sein de l'ASSAGIE de ce jour jusqu'au 30.06.2016.

6. Rapport de la commission de gestion, préavis 1/2014, comptes 2013

Mme Burnet rapporte que le budget a pu être tenu avec quelques écarts mais qu'ils sont logiques et nous commençons à avoir une bonne vitesse de croisière.

Le rapport de la commission est lu par Monsieur Philippe Rezzonico (Gimel).

Il n'y a pas de question.

Monsieur Guignard relit la conclusion du préavis.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis des comptes et de la gestion 2013
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de voter le décret suivant :

Le conseil intercommunal

- adopte les comptes 2013 de l'Association scolaire Aubonne et Gimel –Etoy faisant apparaître CHF 8'110'412.18 aux dépenses et recettes.
- adopte le bilan de l'Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 1'883'792.95.
- accepte la gestion du Comité de direction pour l'année 2013.
- accepte de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Le préavis est accepté à l'unanimité et remerciements à la commission de gestion.

Mme Burnet remercie pour leur confiance et remerciements à Monsieur Rezzonico et à la commission de gestion. Les besoins scolaires de l'école d'Aubonne seront connus en 2015, la vision sera plus claire à ce moment-là.

7. Rapport de la commission, préavis 2/2014, achat du mobilier scolaire pour le nouveau collège d'Etoy, Communaux II

Le rapport de la commission est lu par Monsieur Jean-Christophe De Mestral (Aubonne).

Il n'y a pas de question.

Monsieur Guignard relit la conclusion du préavis.

- ◆ vu le préavis N° 02/2014 relatif à l'achat du mobilier scolaire pour le nouveau collège d'Etoy « Les Communaux II » ;
- ◆ ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- ◆ attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
de voter le décret suivant:

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- ◆ autorise le Comité de direction à procéder à l'achat du mobilier susmentionné et à entreprendre toutes démarches utiles à cet effet ;
- ◆ accorde un crédit de Fr. 240'000.-- pour l'achat de mobilier scolaire pour le nouveau collège d'Etoy « Les Communaux II » ;
- ◆ autorise le Comité de direction à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions du moment, dans les limites fixées par le plafond d'emprunts approuvé par le Conseil intercommunal ;
- ◆ autorise le Comité de direction à amortir ce montant par dix annuités égales, selon le règlement sur la comptabilité des communes.

Le préavis est accepté à l'unanimité et remerciements à la commission.

8. Rapport de la commission, préavis 3/2014, règlement sur les transports scolaires

Le rapport de la commission est lu par Monsieur Abdelkader Mokadem (Buchillon).

Questions :

Monsieur Philippe Rezzonico (Gimel) demande ce que pense le Codir sur la question de distance et quelles sont les conséquences? *Monsieur Philipona explique que la distance de 1.5 km est dans l'ancien rapport. L'objectif est de mettre une borne mais cela arrive très rarement que les trajets des élèves soient en-dessus d'un kilomètre et demi. La distance de 2.5 km est plus pertinente vu les zones étendues des établissements. Des dispositions, selon l'âge des enfants et des dangers sont prévues et elles maintiennent une souplesse.*

Mme Laurence Sachot (Féchy) explique que ce qu'il lui faisait souci c'était 4 fois par jour, 2.5 km à effectuer avec un sac d'école, c'est beaucoup pour un enfant et que pour diminuer les coûts budgétaires, les enfants devaient subir cela.

Monsieur Michel Hentsch (St-Oyens) entend bien Mme Sachot et relève que la sécurité des élèves est assurée. Mais le Codir ne souhaite pas que les parents des élèves du secondaire qui ont des vélocycle puissent réclamer une indemnité parce que les élèves utilisent un moyen de transport privé. Il préfère analyser cas par cas et accéder aux désirs des parents si l'enfant est petit.

Monsieur Claude Philipona (Lavigny) explique que c'est le conseil intercommunal qui accepte le budget des transports et donc le maîtrise. Les prestations sont exécutées puis la facture est réglée.

Il n'y a plus de question.

Monsieur Guignard relit la conclusion du préavis.

Pour l'heure, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Vu le préavis n° 03-2014 relatif au « Règlement sur les transports scolaires »
Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
D'accepter le règlement sur les transports scolaire tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité et remerciements à la commission.

9. Rapport des directions des établissements scolaires

Monsieur Javier Rosa, directeur de l'Établissement scolaire Gimel-Etoy informe que la construction scolaire des Communaux II pour les élèves de 5-6P avance bien et dans les temps. Les élèves seront donc 4 ans sur le même site. Monsieur Rosa remercie la Commune d'Etoy ainsi que l'ASSAGIE pour le mobilier et l'excellente collaboration.

Dans le nouveau collège, il y aura une bibliothèque scolaire et communale. Monsieur Rosa souligne l'excellente collaboration entre le canton et la commune.

Une partie du budget sera utilisé pour la réaffectation de salles du Communaux I comme la salle des doyens et la salle des maîtres.

Les horaires du nouveau collège des Communaux II est en discussion entre le transporteur, le Codir ainsi que la direction de l'établissement scolaire de Gimel-Etoy.

Monsieur Michel Brélaz, directeur de l'Établissement scolaire d'Aubonne informe que :

- 1) L'année se poursuit, plutôt bien, malgré quelques "ajustements" (cf point 2).
- 2) Gros soucis et problèmes en lien avec la nouvelle loi scolaire (LEO) et son règlement : en 9VG en particulier, des élèves peuvent (d'autres doivent...) changer de niveaux (en FRA, MAT et ALL, vers le haut et/ou vers le bas). De plus, le fait d'avoir dû "aligner" les horaires des OS (Options Spécifiques) avec ceux des OCOM (Options de Compétence(s) Orientées Métier), nous a obligés à une organisation particulièrement compliquée de l'Établissement. Et cela n'a été le cas "qu'en" 9e, il faudra le faire en 9e ET en 10e pour l'année scolaire prochaine !
- 3) Énormément de départs à la retraite dans le corps enseignant de l'Établissement (8 enseignant(e)s) et des départs pour d'autres raisons font que le recrutement pour la rentrée prochaine est source d'inquiétudes.
- 4) Le chantier du nouveau collège du "Coeur du Chêne" a démarré ! Dans ce bâtiment, à la rentrée d'août 2015, nous pourrons mettre 12 classes du secteur P, ce qui nous permettra de fermer définitivement le site de Pré-Baulan, en principe.
- 5) Les problèmes de parcage autour du site du Chêne vont continuer d'être d'une actualité brûlante avec ce chantier qui s'ouvre !

10. Rapport de la Présidente du comité de direction

Mme Burnet lit son rapport qui est annexé à ce présent procès-verbal.

11. Elections statutaires

a) Election du Président

Il est procédé à l'élection du président de l'assemblée.

La vice-présidente, Mme Lador Hertig prend la place de M. Guignard.

Mme Lador Hertig propose la candidature de M. Guignard.

Le scrutin est ouvert.

L'Assemblée élit Monsieur Laurent Guignard, à main levée, au poste de président de l'assemblée à l'unanimité. Il est félicité pour cette nomination.

b) Election du Vice-président

Le Président demande des propositions de candidatures.

M. Guignard propose Mme Fabienne Lador Hertig (St-Livres).

Le scrutin est ouvert.

L'Assemblée élit Mme Fabienne Lador Hertig, à main levée, au poste de Vice-présidente à l'unanimité. Elle est félicitée pour cette nomination.

c) Election des Scrutateurs

Le Président demande des propositions de candidatures.

Les candidatures de Mme Sylvie Monney (Saubraz) et M. Eric Hoyois (Etoy) sont annoncées.

Le scrutin est ouvert.

L'Assemblée élit Mme Sylvie Monney et M. Eric Hoyois, à main levée, aux postes de scrutateurs à l'unanimité. Ils sont félicités pour cette nomination.

d) Election des Scrutateurs suppléants

Le Président demande des propositions de candidatures pour les deux scrutateurs suppléants.

Les candidatures de Mme Marie-Christine Saxer Studer (Aubonne) et Mme Monique Schlatter (Buchillon) sont annoncées.

Le scrutin est ouvert.

L'Assemblée élit Mme Marie-Christine Saxer Studer et Mme Monique Schlatter, à main levée, aux postes de scrutatrices suppléantes. Elles sont félicitées pour cette nomination.

e) Election de la Commission de gestion

Le président demande des propositions de candidatures.

Monsieur Rezzonico propose les mêmes personnes ; Mesdames Suzanne Auchlin (Montherod), Fabienne Lador Hertig (St-Livres), Mercedes Puteo (St-Oyens) et MM. Philippe Rezzonico (Gimel) et Nicolas Rosat (Aubonne) sont annoncées.

Le scrutin est ouvert.

L'Assemblée élit Mesdames Suzanne Auchlin (Montherod), Fabienne Lador Hertig (St-Livres), Mercedes Puteo (St-Oyens) et MM. Philippe Rezzonico (Gimel) et Nicolas Rosat (Aubonne) à main levée, aux postes de la commission de gestion à l'unanimité. Ils sont félicités pour cette nomination.

f) Election des Suppléants à la Commission de gestion

Le Président demande des propositions de candidatures pour les deux suppléants.

Monsieur Rezzonico propose les mêmes personnes ; Mesdames Marie-Christine Saxer Studer (Aubonne) et Catherine Richner (Bougy-Villars) sont annoncées.

Le scrutin est ouvert.

L'Assemblée élit Mesdames Marie-Christine Saxer Studer (Aubonne) et Catherine Richner (Bougy-Villars) par acclamation, aux postes de suppléantes de la commission de gestion à l'unanimité. Elles sont félicitées pour cette nomination.

12. Divers et propositions individuelles

Monsieur Abdelkader Mokadem (Buchillon) relève que l'aspect de sécurité des transports s'est posé devant l'école de Buchillon. *M. Philipona explique que le Codir est venu voir à plusieurs reprises et qu'il y a relativement peu de trafic hormis les parents. Les bus scolaires s'arrêtent au milieu de la route afin que les voitures ne puissent pas dépasser le bus. Monsieur Philipona explique qu'il faudra voir avec la commune de Buchillon et le transporteur afin de régler ce problème de sécurité aux abords de l'école.* Monsieur Mokadem explique qu'une personne communale avec une tâche de surveillance sera proposé à l'ASSAGIE.

Madame Sylvie Monney (Saubraz) demande s'il sera possible de mieux coordonner les horaires des bus avec les horaires d'école entre Saubraz et Gimel car actuellement les enfants arrivent en retard. *Monsieur Philipona répond que ce problème a déjà été évoqué en septembre. Les élèves ne prennent certainement pas le bon bus car il y a la possibilité de s'arrêter à l'arrêt Prunier pour arriver à l'heure à l'école. Monsieur Philipona regardera avec Monsieur Rosa, directeur de l'établissement scolaire Gimel-Etoy ainsi que la commune.*

13. Présentation des travailleurs sociaux de proximité (TSP)

Mme Burnet remercie Mme Laetitia Beney et Gérald Magnin pour leur travail en présence de leur responsable Mme Monika Kaempf responsable d'Espace Prévention.

Mme Laetitia Beney présente leur travail à la suite du rapport d'activité 2013. Elle explique également qu'ils organisent des semaines à thème comme les maladies sexuellement transmissibles et le suicide.

Monsieur Patrick Guex (Allaman) apporte son témoignage car il a suivi Monsieur Magnin une nuit et témoigne de leur travail et les remercie. Il a pu voir que les travailleurs sociaux se font respecter par les jeunes et les encourage à continuer.

Monsieur Hoyois (Etoy) leur demande s'ils rencontrent des enfants plus petits que 12 ans sur le terrain ? *Monsieur Magnin explique que la grande majorité des personnes rencontrées ont entre 14 et 25 ans et qu'en-dessous cela est très rare. Les personnes entre 20 et 25 ans sont aidées essentiellement pour des démarches de logement ou de travail.*

Mme Kaempf demande si les communes seraient prêtes à prendre en charge les factures d'hôtel de jeunes qui ne trouvent pas de place pour dormir dans les structures comme l'armée du Salut et cela le week-end car les foyers sont fermés mais cela serait seulement dans des cas d'extrême urgence. Durant cette année, les urgences étaient au nombre de deux. Les travailleurs sociaux sont extrêmement démunis dans ces cas.

Mme Burnet leur propose d'écrire à l'ASSAGIE directement et elle fera suivre aux communes.

Mme Marie-Louise Magnenat demande s'ils font une présence régulière sur le terrain et si les municipalités collaborent avec, par exemple, lors de manifestations à risque ? *Monsieur Magnin explique qu'ils sillonnent la région dans les rues, les différentes communes et il arrive que des citoyens les appellent en cas de problème. Ils participent à certaines manifestations et bals de jeunesse mais restent à l'extérieur des manifestations ; ils ont plus d'impact.*

Mme Monique Schlatter (Buchillon) demande où les contacter si elle voit une situation ? *On peut les contacter par n'importe quel biais. Voici les coordonnées :*

*Espace Prévention La Côte
Place du Casino 1
1110 Morges
www.espace-prevention.ch
Tél : 021/804.66.44
Fax : 021/804 66 54*

*Mme Laetitia Beney 079/192 99 73
laetitia.beney@avasad.ch*

*M. Gérald Magnin 079/623 30 16
gerald.magnin@avasad.ch*

Mme Burnet explique qu'elle ne demande pas de rapport et que ce sont les travailleurs sociaux qui décident s'ils veulent lui parler de quelque chose en particulier.

Mme Manuela Gianferrari (St-Oyens) demande comment on les reconnaît dans la rue ? *ils ont un bus et une voiture bleus identifiables par le logo Espace Prévention. Ils ont des cartes de visite et flyers.* Mme Gianferrari demande également leur formation ? *Monsieur Magnin a une formation d'assistant social et Mme Laetitia Beney a une formation d'employé de commerce et une formation d'éducatrice sociale.*

Monsieur Nicolas Rosat (Aubonne) demande comment ils procèdent pour les statistiques et l'évolution des statistiques ? *Monsieur Magnin explique que chaque jour ils entrent les données du jour dans leur ordinateur ; ce qui fait les statistiques en fin d'année. En ce qui concerne l'évolution, il ne peut pas encore se prononcer car il s'agit de la première année donc pas encore de comparatif.* Ont-ils assez d'effectif ? *Monsieur Magnin explique que l'idéal serait de travailler en binôme car pour assurer un 50%, ils travaillent seuls pour être plus présents sur le terrain.*

Monsieur Abdelkader Mokadem (Buchillon) demande quelle suite ils donnent pour les substances illicites ? *Monsieur Magnin explique qu'ils ne peuvent pas s'imposer. Ils informent et discutent avec les jeunes, peuvent les orienter vers des structures spécialisées.*

Monsieur Michel Brélaz, directeur de l'établissement scolaire d'Aubonne explique que les TSP sont inclus dans la prévention de l'école d'Aubonne surtout en fin d'année et les remercie infiniment pour le travail.

Monsieur Patrick Guex (Allaman) explique que cela est très appréciable et réconfortant en tant que municipal de savoir qu'ils sont présents en cas de débordements et qu'ils peuvent tenir au courant en cas de besoin. Ils sont connus et les jeunes ont confiance en eux, c'est un travail de longue haleine.

Les TSP collaborent également avec les centres des jeunes et participent aux colloques.

Acclamations par l'assemblée pour les remercier de leur travail.

Monsieur Eric Hoyois (Etoy) demande pourquoi les bus qui vont de Buchillon à Aubonne sont déjà pleins à Etoy et des informations sur l'arrêt de bus sur la place des bus à Aubonne? *Mme Burnet explique qu'ils ont supprimé une station de bus près du collège du Chêne mais ont mis plus de sécurité à la place des bus ; une dame vient chercher les élèves à l'arrêt du bus et les amène à l'école et vice et versa. Il y a également des patrouilleurs scolaires et une surveillante de bus. Cela se passe très bien et est bien cadré.*

Monsieur Brélaz apporte un complément et explique que les véhicules qui gênent sont les véhicules des parents qui amènent leurs enfants devant le collège du Chêne et ne s'arrêtent pas sur des places de parc. Il existe une zone « de dépose » où les parents peuvent s'arrêter brièvement mais que ceux qui veulent s'arrêter plus longtemps doivent se parquer dans des places officielles.

En ce qui concerne le trop plein de personnes dans les bus : chaque enfant a reçu un abonnement de bus donc certains enfants prennent le bus alors qu'ils pourraient aller à pied. Le Codir est en réflexion pour régler ce problème.

Mme Fabienne Lador Hertig nous invite à l'apéritif offert par la commune.

Monsieur le Président lève la séance, il est 20h45.

Le Président de l'assemblée :



Laurent Guignard

La Secrétaire :



Mélanie Carrard